

Le Point

Saint-Etienne : décès du cheminot intoxiqué par un liquide contenant de la cocaïne

Lundi 3 avril au soir, un agent de la SNCF est décédé en gare de Saint-Étienne (Loire), après avoir ingurgité un produit mystérieux.

Par V.D. avec AFP



Publié le 06/04/2023 à 23h06



🕒 Temps de lecture : 1 min

Je m'abonne à **1€** le 1er mois

Le liquide absorbé lundi en gare de Saint-Etienne par un agent SNCF décédé peu après contenait de la cocaïne, a indiqué jeudi le parquet, qui a saisi la police judiciaire après cette probable « overdose ». « Le bag-in-box incriminé contenait de la cocaïne et du Lévamisol, produit anti-parasitaire inscrit sur la liste II des substances vénéneuses, régulièrement utilisé comme produit de coupe par les trafiquants de cocaïne », a indiqué à l'AFP le procureur de Saint-Etienne, David Charmatz.

« Ces éléments ont conduit à modifier le cadre de l'enquête, désormais confiée à la police judiciaire de Saint-Etienne des chefs d'homicide involontaire et trafic de stupéfiants », alors qu'elle était jusqu'alors ouverte en « recherche des causes de la mort », selon le chef du parquet stéphanois. Le sac oublié dans le hall de la gare de Saint-Etienne-Châteaureux contenait deux bags-in-box souples de 1,5 litre chacun, a priori neufs et portant la marque d'un producteur de punch.

« L'autopsie impute le décès à une intoxication ou à une overdose »

Il a été remis « aux alentours de 18 heures par la Sûreté ferroviaire aux agents d'escale SNCF qui, au lieu » de le placer « aux objets trouvés, décidaient de le consommer », selon le parquet, précisant qu'aucune interpellation n'a encore eu lieu dans cette affaire. Vers 19 heures, quatre agents d'escale se sont servis chacun un verre de l'un des punches. Celui qui a bu le premier et recraché en disant à ses collègues de ne pas y toucher a, peu après, fait un malaise entraînant son décès malgré l'intervention des autres agents et celle des pompiers.

L'homme de 41 ans, membre de la CGT Cheminots, était père de deux enfants. « L'autopsie impute le décès à une intoxication ou à une overdose », selon le parquet. Un des trois autres agents SNCF a subi des examens au CHU de Saint-Etienne montrant qu'il n'avait pas de séquelle après avoir eu la bouche anesthésiée en trempant ses lèvres dans le verre de son collègue.

FAITS DIVERS

Soyez le premier à réagir 